

MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE



2020 - 2021

Département de géographie

Le Département de géographie vous souhaite la bienvenue. Ce guide du 2^e cycle vise à vous familiariser davantage avec le programme et les services qui vous sont offerts.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| MOT DE LA RESPONSABLE DU PROGRAMME | 3 |
| INTRODUCTION | 4 |
| Le Comité des études supérieures | 5 |
| Domaines de recherche en géographie | 5 |
| INSCRIPTIONS | 6 |
| Cours de l'université..... | 6 |
| Qui peut utiliser les formulaires ? | 6 |
| Comment procéder? | 6 |
| Ententes interuniversitaires (BCI/CRÉPUQ) | 7 |
| MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS | 7 |
| MODALITÉ D'ÉVALUATION | 9 |
| Reprise de cours, Notation | 9 |
| Cours obligatoire | 9 |
| Cours à option | 9 |
| Cours au choix..... | 9 |
| Exclusion | 9 |
| BOURSES ET SOUTIEN FINANCIER | 10 |
| Financement intégré | 10 |
| Programme..... | 10 |
| Critères d'éligibilité..... | 10 |
| STRUCTURE DU PROGRAMME - VERSION 08 (A20) - MÉMOIRE | 12 |
| IMPORTANT : ÉLÉMENTS DU BLOC 70C | 13 |
| GEO 6031 et GEO 6032 - Projet de maîtrise de recherche 1 et 2 | 13 |
| GEO6034 – Rédaction d'un projet de RECHERCHE - GÉOFORUM | 14 |
| Normes à respecter | 14 |
| Date de remise | 14 |
| Évaluation..... | 14 |
| GEO 6039 – Mémoire..... | 14 |
| Présentation classique..... | 14 |
| Rédaction par articles..... | 14 |
| STRUCTURE DU PROGRAMME – VERSION 08 (A20) – STAGE | 15 |
| IMPORTANT : ÉLÉMENTS DU BLOC 70F | 16 |
| GEO6022 – Stage de formation pratique..... | 16 |
| GEO6023 – Rapport de Stage..... | 16 |
| COURS DE LECTURES DIRIGÉES (GEO6193, GEO6293 ET GEO6393) | 17 |

| | |
|--|-----------|
| STATUT | 17 |
| Statut temps plein..... | 17 |
| Statut demi-temps..... | 17 |
| Rédaction..... | 17 |
| Correction | 17 |
| Coût des statuts | 17 |
| PROLONGATION | 18 |
| PROLONGATION EXCEPTIONNELLE OU DÉLAI DE GRÂCE | 18 |
| SUSPENSION | 18 |
| ÉTAPES OBLIGATOIRES | 19 |
| Plan d'études globales | 19 |
| Enregistrement du sujet (Mémoire seulement)..... | 19 |
| Certificat d'éthique..... | 19 |
| Avis de dépôt (Mémoire seulement) | 19 |
| Nomination du jury (Mémoire seulement)..... | 19 |
| Dépôt..... | 19 |
| Dépôt final (Mémoire seulement) | 19 |
| DIPLOMATION | 20 |
| Processus..... | 20 |
| Délais | 20 |
| Remise des diplômes | 20 |
| Attestation..... | 20 |
| Frais de diplomation | 20 |
| COLLATIONS DES GRADES | 20 |
| ANNEXE – PRINCIPAUX SERVICES | 20 |
| Services au département de géographie..... | 20 |
| Services à l'Université..... | 20 |

MOT DE LA RESPONSABLE DU PROGRAMME

Chers étudiants,*

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons au programme de maîtrise en géographie. Nous vous souhaitons du succès dans votre parcours et nous sommes là pour vous appuyer dans vos démarches. La géographie, étant une science interdisciplinaire, comporte plus de flexibilité et vous permet d'explorer plus facilement de nouveaux horizons tout au long de votre apprentissage. Nous vous encourageons à profiter de cette ouverture pour élargir vos connaissances, vos expériences et vos horizons.

Au plaisir,

Kathryn Furlong

* Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

INTRODUCTION

Les études de cycles supérieurs sont régies par les règlements généraux du vice-rectorat adjoint des études supérieures et postdoctorales, auxquels s'ajoutent des modalités de fonctionnement spécifiques au Département de géographie. Ces règlements sont décrits brièvement dans ce guide. Tous les étudiants doivent suivre ces consignes puisqu'elles visent à protéger la qualité des diplômes et à assurer des conditions optimales de réalisation des études.

Nous espérons que l'information contenue dans ce guide contribuera à la poursuite harmonieuse de vos études de cycles supérieurs en géographie à l'Université de Montréal. Les candidats sont priés de prendre connaissance des informations présentées dans ce guide et de s'y conformer. Si vous avez des commentaires ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Responsable du programme : Kathryn Furlong
Local : B-6013
Téléphone : (514) 343-6111 poste 28499
Courriel : kathryn.furlong@umontreal.ca

Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : Michèle Saturné Modé
Local : B-2051-13
Téléphone : (514) 343-6111 poste 37425
Courriel : michele.saturne.mode@umontreal.ca
Cycles-sup@geog.umontreal.ca

Consultez régulièrement le site web du Département : www.geog.umontreal.ca et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/geographieudem/>

LE COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le Comité des études supérieures (CÉS) joue un rôle prépondérant dans la gestion des programmes de 2^e et 3^e cycles. Le CÉS examine les candidatures et administre les dossiers au nom du directeur du Département. Il fournit, sur demande, des conseils aux étudiants sur leur choix de cours, sur les démarches à suivre dans leur projet de recherche et sur le choix d'un directeur de recherche. Il évalue également les programmes d'études supérieures et fait des recommandations de création ou de modification de programme à l'Assemblée départementale.

Le comité des études supérieures (CÉS) est constitué de :

- Kathryn Furlong
- James King
- Sébastien Nobert

DOMAINES DE RECHERCHE EN GÉOGRAPHIE

Les ÉSP (Études supérieures et postdoctorales) et le CÉS du Département de géographie favorisent la convergence entre les intérêts de recherche des professeurs et ceux des candidats à la maîtrise et au doctorat qu'ils dirigent. Ceci assure aux étudiants un encadrement supérieur.

Les activités de recherche des professeurs regroupent l'ensemble des domaines de la géographie.

En géographie humaine, les programmes de recherche suivants forment les principaux pôles d'activité : les métropoles, les transports, l'environnement et l'écologie politique, la migration, les espaces culturels, la santé et la production des inégalités socio spatiales.

En géographie physique, les professeurs se spécialisent surtout dans les études sur le Quaternaire, les systèmes eau-sol et l'environnement atmosphérique.

Il existe aussi des programmes de recherche dans les techniques spécifiques aux géographes notamment en télédétection, en science de l'information géographique et en modélisation des systèmes complexes.

INSCRIPTIONS

COURS DE L'UNIVERSITÉ

Les inscriptions sont faites via la vignette « Vos formulaires ». Vous pouvez y soumettre des demandes d'inscription, de modification de choix de cours, d'annulation et d'abandon de cours.

**QUI PEUT UTILISER LES FORMULAIRES ?**

Les formulaires sont disponibles pour ceux et celles ayant un statut régulier. Si vous faites partie d'un programme d'échange ou d'entente interuniversitaire, êtes visiteur(se) ou aux études libres, consultez plutôt votre TGDE afin de connaître les procédures pour vous inscrire, modifier un cours ou changer de spécialisation.

COMMENT PROCÉDER?

Faites votre choix de cours à l'aide du formulaire INSCRIPTION dans votre [Centre étudiant](#), à la vignette « Vos formulaires ». **NOUVEAU**

Lien : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/inscription-choix-de-cours/#c14623>

Aux cycles supérieurs, vous pouvez être inscrit:

- à **plein temps ou à demi-temps**, à moins d'exigences particulières de plein temps dans certains programmes;
- à **temps partiel**, dans certains programmes désignés par les études supérieures et postdoctorales;
- **en rédaction**, quand toutes les exigences du programme ont été satisfaites à l'exception du dépôt du mémoire de maîtrise ou de la thèse de doctorat.

Extrait du [Règlement pédagogique – Études supérieures et postdoctorales: Section IV](#) – Inscription et annulation de l'inscription:

18. Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

N'oubliez pas de respecter les dates :

- Dates importantes : (<http://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/periodes-et-dates-limites-officielles/>)

● *****Important*****

- N'oubliez pas d'abandonner un cours si vous n'y assistez pas, car il sera considéré comme un échec. Si vous n'abandonnez pas le cours, **vous obtiendrez à votre bulletin la note « F* »**.

ENTENTES INTERUNIVERSITAIRES (BCI/CRÉPUQ)

Le [Bureau de coopération interuniversitaire – BCI](#) (anciennement la CREPUQ) est l'organisme responsable de ce service. L'étudiant qui désire suivre un cours dans une autre université doit compléter une demande via le site web de la CRÉPUQ. Vous trouverez la procédure au lien suivant : (<http://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/ententes-interuniversitaires-crepuq/>).



Pour annuler un cours CRÉPUQ, il faut repasser par le site des ententes interuniversitaires.

MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS

En tant qu'étudiant inscrit à des cours, vous avez la possibilité de modifier, d'annuler ou d'abandonner des cours. Le processus à suivre et les dates à respecter se trouvent dans cette page et varient selon votre statut, le trimestre, le cycle d'études, le programme d'études, le type de cours, etc.



L'inscription vous engage financièrement. Vous avez l'obligation d'acquitter les droits de scolarité et les frais afférents selon les dates limites officielles. Le fait de ne pas vous présenter au cours ou d'être inscrit dans un autre établissement universitaire, incluant HEC et Polytechnique, ne vous dégage pas de vos responsabilités financières.

| Action | Délai | Conséquences |
|---|--|---|
| Annulation | Le cours doit être annulé avant la date limite d'annulation. Après cette date, le cours est abandonné. | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune obligation de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles. • Le cours annulé sera supprimé de votre dossier d'études. • Le cours annulé n'apparaîtra pas dans votre relevé de notes. |
| Abandon | Le cours doit être abandonné entre la date limite d'annulation et la date limite d'abandon . | <ul style="list-style-type: none"> • Obligation de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles. • La mention ABA sera attribuée au cours abandonné et sera affichée dans le relevé de notes. |
| <p>Après la date limite d'abandon : l'abandon n'est plus permis. À défaut de vous présenter à vos cours, la note F* (abandon par absence) sera attribuée à toutes les évaluations auxquelles vous ne vous serez pas soumis.</p> | | |

N'oubliez pas de **TOUJOURS** consulter les **calendriers pour connaître les dates limites d'abandon** : <http://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/calendriers-universitaires/>. Les dates sont aussi mentionnées dans votre centre étudiant.

Pour plus d'informations concernant les **annulations, abandons ou modifications**, consultez le lien suivant : <http://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/modification-annulation-et-abandon-de-cours/>

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Dans un cours, l'étudiant doit obtenir la note minimale de C. La moyenne générale dans le programme ne doit jamais être inférieure à B- (2,7 sur 4,3).

REPRISE DE COURS, NOTATION

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 59 et 88 du règlement des études supérieures et postdoctorales, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate.

COURS OBLIGATOIRE

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, **dans l'année qui suit cet échec** ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

COURS À OPTION

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option **dans l'année qui suit cet échec**, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

COURS AU CHOIX

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son bulletin. Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note, **qui ne peut être supérieure à B-**, sert au calcul de la moyenne cumulative.

EXCLUSION

Si un message d'exclusion apparaît dans votre centre étudiant, communiqué avec votre TGDE dans les plus brefs délais.

Il y a plusieurs raisons qui peuvent amener un étudiant à être exclu du programme.

- Si vous avez deux échecs (même si vous avez repris le cours et que vous avez réussi la reprise), au troisième échec vous êtes exclu de votre programme;
- Si vous avez deux échecs au même cours, malgré la reprise réussie;
- Si vous ne maintenez pas une moyenne de 2,7 TOUT AU LONG DE VOS ÉTUDES;
- Si vous n'êtes pas inscrit au premier trimestre.

Pour toutes informations supplémentaires, consulter le règlement pédagogique au lien suivant : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

BOURSES ET SOUTIEN FINANCIER

De nombreuses bourses et subventions sont attribuées aux étudiants. Prenez connaissance des diverses possibilités et des conditions qui s'appliquent. Pour plusieurs bourses, le Département doit faire une présélection. Vous en serez informé par votre adresse @umontreal.ca.

La très grande majorité des bourses est répertoriée en [un seul et même endroit](#). Vous trouverez ci-dessous les principales bourses ayant trait à la géographie <https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/#c78266>

Les informations sur le soutien financier se trouvent sur notre site, à l'adresse suivante : <http://geographie.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/>

Vous trouverez sur le site de l'Université à l'adresse suivante : <http://www.bourses.umontreal.ca/>, une liste des bourses offertes. Vous recevrez aussi des offres de bourses par courriels. Lorsque vous devez faire parvenir votre demande au département pour une présélection des candidatures, veuillez la déposer auprès de votre TGDE deux semaines avant la date indiquée par la faculté ou l'université dans l'annonce de la bourse.

FINANCEMENT INTÉGRÉ

PROGRAMME

Des bourses de deuxième cycle d'un montant ne pouvant dépasser 1 500\$ sont disponibles aux étudiants éligibles pour atteindre un seuil de financement total d'un maximum de 5000\$.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Remplir le fichier de financement intégré en ligne une fois par année entre **le 1er et le 10 août**. Pour ceux et celles qui commencent en janvier, il faut le remplir avant le 15 janvier de leur premier trimestre. Le formulaire complété en ligne et doit avoir l'approbation de votre directeur de recherche. Un courriel de rappel avec le lien vous sera envoyé à votre courriel @umontreal.ca.
2. Avoir fait une demande de bourse à l'un des grands organismes subventionnaires chaque année (FRQ, trois conseils de recherche canadienne) ;
3. Être dans les premiers deux ans de scolarité ;
4. Toucher un financement en dessous de 5,000\$ pendant l'année en question.
5. Les bourses seront payées en deux versements, un en octobre et un en février.

Le formulaire « **FINANCEMENT INTÉGRÉ** » est à compléter en ligne **UNE FOIS PAR ANNÉE** par tous les étudiants à la maîtrise entre **le 1er et le 15 juin**. Pour les étudiants qui commencent en janvier, il faut aussi remplir et envoyer le formulaire **avant le 15 janvier** de son premier trimestre.

Le formulaire complété en ligne et doit avoir l'approbation de votre directeur de recherche.

Un courriel de rappel avec le lien vous sera envoyé à votre courriel [@umontreal.ca](mailto:umontreal.ca).

STRUCTURE DU PROGRAMME - VERSION 08 (A20) - MÉMOIRE

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités :

- **La modalité avec mémoire (MM)**
Pour les étudiants qui se destinent à des carrières en recherche ou en enseignement postsecondaire.

SEGMENT 70

Les crédits de la modalité avec Mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante :

- 36 crédits obligatoires
 - o dont 36 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire
- 6 à 9 crédits à option
- au maximum 3 crédits au choix.

Bloc 70A – Option – Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

| Cours | Titre | Crédits |
|--------------------------|--|----------------|
| GEO 6100 | Dynamiques des écosystèmes | 3.0 |
| GEO 6102 | Processus physiques en science de la Terre | 3.0 |
| GEO 6142 | Biogéochimie environnementale | 3.0 |
| GEO 6147 | Sujet spécial en géographie humaine | 3.0 |
| GEO 6148 | Sujet spécial en géographie physique | 3.0 |
| GEO 6149 | Sujet spécial en géomatique | 3.0 |
| GEO 6157 | Stage en laboratoire | 3.0 |
| GEO 6193 | Lectures dirigées en géographie physique | 3.0 |
| GEO 6200 | Géographie politique : espaces et pouvoir | 3.0 |
| GEO 6201 | Géographie du développement économique | 3.0 |
| GEO 6202 | Cultures, natures, savoirs | 3.0 |
| GEO 6204 | Écologie politique et enjeux environnementaux | 3.0 |
| GEO 6205 | À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme | 3.0 |
| GEO 6293 | Lectures dirigées en géographie humaine | 3.0 |
| GEO 6302 | Cartographie interactive et géoweb | 3.0 |
| GEO 6303 | S.I.G. : Acquisition de données spatiales | 3.0 |
| GEO 6341 | Étude de systèmes complexes socioécologiques | 3.0 |
| GEO 6343 | Télédétection avancée | 3.0 |
| GEO 6352 | S.I.G. : Analyse des données spatiales | 3.0 |
| GEO 6393 | Lectures dirigées en géomatique | 3.0 |

Bloc 70B Choix – Maximum 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 dans le répertoire de cours de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université. Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du département.

Bloc 70C Recherche et mémoire – Obligatoire 36 crédits.

| Cours | Titre | Crédits |
|--------------------------|------------------------------------|---------|
| GEO 6031 | Projet de maîtrise de recherche 1 | 1.5 |
| GEO 6032 | Projet de maîtrise de recherche 2 | 1.5 |
| GEO 6034 | Rédaction d'un projet de recherche | 6.0 |
| GEO 6039 | Mémoire | 27.0 |

IMPORTANT : ÉLÉMENTS DU BLOC 70C

GEO 6031 ET GEO 6032 - PROJET DE MAÎTRISE DE RECHERCHE 1 ET 2

Séminaires d'encadrement axés sur le développement du projet de recherche – OBLIGATOIRE

Le **GEO 6031 - Projet de maîtrise de recherche 1** est offert à l'automne et le **GEO 6032 - Projet de maîtrise de recherche 2** est offert à l'hiver. Ces deux séminaires sont obligatoires. Tous deux prennent la forme de rencontres aux deux semaines.

Le **GEO 6031** permet à l'étudiant de définir la problématique centrale du mémoire et d'approfondir ses questions/objectifs/hypothèses de recherche et de mener une recension exhaustive des écrits.

Dans le cadre du **GEO 6032**, l'étudiant élabore le cadre théorique de son projet, sa méthodologie de recherche, un plan de travail détaillé, et traite les considérations éthiques, le cas échéant.

Au terme de ces deux cours, l'étudiant(e) rédige et dépose son projet de recherche, et ainsi complète le GEO 6034 Rédaction d'un projet de recherche.

L'étudiant admis à l'hiver commence par suivre ses cours à option et son cours au choix et entame la rédaction de son projet de recherche. Il suit le séminaire GEO 6031 à l'automne suivant lors de son troisième trimestre de scolarité. À l'hiver suivant, lors de son quatrième trimestre de scolarité, il s'inscrit au GEO 6032.

GEO6034 – RÉDACTION D'UN PROJET DE RECHERCHE - GÉOFORUM

NORMES À RESPECTER

L'étudiant doit rédiger, pour présentation lors du GÉOFORUM, un texte d'un maximum d'une trentaine de pages résumant la problématique, les objectifs, une recension des écrits, le cadre théorique, l'approche méthodologique envisagée, et un plan de travail détaillé de son projet de recherche. À la lumière des questions et commentaires reçus lors de la présentation du projet, l'étudiant doit compléter la rédaction du projet de recherche. La version finale doit recevoir l'approbation du directeur de recherche et être transmise au CÉS, avec l'avis motivé du directeur, pour approbation finale et l'octroi des crédits. Ce texte doit être d'une forme telle que, moyennant des ajustements et modifications mineurs, il puisse être intégré dans son mémoire.

DATE DE REMISE

La date de remise finale est le 30 avril. Les étudiants doivent déposer une ébauche avancée à leur directeur pour le 1^{er} mars.

ÉVALUATION

Le directeur de recherche est responsable d'établir si la rédaction du projet de recherche est d'une qualité suffisante pour avancer à la recherche et la rédaction du mémoire. **Un travail conforme avec les attentes du programme obtiendrait au moins une note de B ou B+.** La responsable du CÉS accorde l'approbation finale.

GEO 6039 – MÉMOIRE

Merci de consulter le **GUIDE DE PRÉSENTATION des MÉMOIRES ET DES THÈSES POUR LES INFORMATIONS COMPLETES**

PRÉSENTATION CLASSIQUE

Le mode de présentation classique du mémoire ou de la thèse comprend les chapitres habituels d'introduction, de recension des écrits, de méthodologie, d'exposé et d'analyse des résultats, de discussion générale et de conclusion.

RÉDACTION PAR ARTICLES

Lorsqu'il envisage de présenter un mémoire ou une thèse par articles, l'étudiant doit d'abord s'assurer de l'accord et de l'appui de son directeur de recherche. Il lui faut ensuite solliciter l'avis du directeur de programme (ou d'un membre du Comité d'études supérieures si le directeur de programme est en situation de conflit d'intérêts) sur l'opportunité de choisir ou non ce mode de présentation.

Il n'y a pas de règle absolue concernant le nombre d'articles requis pour un mémoire ou une thèse, étant donné la valeur inégale des articles et les exigences particulières des différents secteurs du savoir. Selon l'expérience acquise avec ce mode de présentation, **il est raisonnable de supposer qu'un article substantiel et de valeur sûre, dont l'étudiant est le premier ou principal auteur, pourrait être jugé suffisant pour un mémoire de maîtrise.**

Lien du guide :

<https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf>

STRUCTURE DU PROGRAMME – VERSION 08 (A20) – STAGE

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle doit être complétée en 6 trimestres.

- **La modalité avec stage (ST)**

Pour les étudiants qui se destinent à une carrière professionnelle en géographie. Comprend une formation axée sur la polyvalence et un stage de formation pratique.

SEGMENT 70

Les crédits de la modalité avec Stage (ST) sont répartis de la façon suivante :

- 27 crédits obligatoires, dont
 - 15 crédits attribués à un stage et 12 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage
- 15 à 18 crédits attribués à des cours à option
- un maximum de 3 crédits au choix

Bloc 70A Géomatique et analyse spatiale – Option – Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits

| Cours | Titre | Crédits |
|--------------------------|--|---------|
| GEO 6149 | Sujet spécial en géomatique | 3.0 |
| GEO 6302 | Cartographie interactive et géoweb | 3.0 |
| GEO 6303 | S.I.G. : Acquisition de données spatiales | 3.0 |
| GEO 6341 | Étude de systèmes complexes socioécologiques | 3.0 |
| GEO 6343 | Télédétection avancée | 3.0 |
| GEO 6352 | S.I.G. : Analyse des données spatiales | 3.0 |
| GEO 6393 | Lectures dirigées en géomatique | 3.0 |

BLOC 70B Environnement physique – Option – Maximum 9 crédits

| Cours | Titre | Crédits |
|--------------------------|--|---------|
| GEO 6100 | Dynamiques des écosystèmes | 3.0 |
| GEO 6102 | Processus physiques en science de la Terre | 3.0 |
| GEO 6142 | Biogéochimie environnementale | 3.0 |
| GEO 6148 | Sujet spécial en géographie physique | 3.0 |
| GEO 6157 | Stage en laboratoire | 3.0 |
| GEO 6193 | Lectures dirigées en géographie physique | 3.0 |

BLOC 70C Environnement humain – Option – Maximum 9 crédits

| Cours | Titre | Crédits |
|--------------------------|-------------------------------------|---------|
| GEO 6147 | Sujet spécial en géographie humaine | 3.0 |

| | | |
|--------------------------|--|-----|
| GEO 6200 | Géographie politique : espaces et pouvoir | 3.0 |
| GEO 6201 | Géographie du développement économique | 3.0 |
| GEO 6202 | Cultures, natures, savoirs | 3.0 |
| GEO 6204 | Écologie politique et enjeux environnementaux | 3.0 |
| GEO 6205 | À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme | 3.0 |
| GEO 6293 | Lectures dirigées en géographie humaine | 3.0 |

Bloc 70D Environnement interdisciplinaire – Option– Maximum 3 crédits

| Cours | Titre | Crédits |
|--------------------------|--|---------|
| EDD 6040 | Gestion de l'eau : gouvernance et enjeux | 3.0 |

Bloc 70E Environnement multidisciplinaire – Choix– Maximum 3 crédits

Cours de cycles supérieurs du Département ou d'autres départements, ou d'autres universités, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70F Stage et rapport de stage– Obligatoire - 27 crédits

Notez que le cours **GEO 6022 doit obligatoirement être fait avant** le GEO6023.

| Cours | Titre | Crédits |
|--------------------------|-----------------------------|---------|
| GEO 6022 | Stage de formation pratique | 15.0 |
| GEO 6023 | Rapport de stage | 12.0 |

IMPORTANT : ÉLÉMENTS DU BLOC 70F

GEO6022 – STAGE DE FORMATION PRATIQUE

Au début du stage, vous devez remettre à votre TGDE le formulaire de stage sur le site du département. Vous devez fournir à votre superviseur du stage, le formulaire d'évaluation aussi disponible sur le site du département. Le rapport de stage est évalué par le directeur et un deuxième évaluateur qui est déterminé par le directeur.

Le Département a un coordonnateur des stages au département. Pour plus d'information, veuillez consulter: <https://geographie.umontreal.ca/programmes-cours/stages/>

GEO6023 – RAPPORT DE STAGE

L'étudiant peut s'inscrire dans le GEO6023 après son stage. La rédaction du rapport est encadrée par un professeur du Département. **Le rapport de stage est de 30 à 40 pages** (tout inclus, bibliographie, annexes, etc.) et comprend une recension des écrits sur le thème ou un élément du stage.

COURS DE LECTURES DIRIGÉES (GEO6193, GEO6293 ET GEO6393)

Vous devez remplir le formulaire sur le site du département au début du trimestre. Un travail d'une vingtaine de pages doit être fait suite à une liste de lectures fournie par le directeur de recherche. La correction est faite aussi par le directeur. Un « **SEUL** » cours de lectures dirigées est accepté par programme.

Ceci s'applique aux deux modalités de la maîtrise, mémoire et stage.

STATUT

À la maîtrise, les frais de scolarité sont comptabilisés par statut.

STATUT TEMPS PLEIN

Ce statut est obligatoire pendant **les trois premiers trimestres de votre scolarité**. Vous devez pendant ces trimestres avoir complété tous vos cours.

STATUT DEMI-TEMPS

Ce statut peut remplacer complètement ou partiellement le statut temps plein. Deux statuts demi-temps peuvent remplacer un statut temps plein. Si l'étudiant décide de faire toute sa scolarité à demi-temps, il aura donc six trimestres de scolarité.

RÉDACTION

Lorsque l'étudiant a terminé ses trois trimestres de scolarité, il peut s'inscrire au trimestre de rédaction pour un maximum de trois trimestres.

Les cours **GEO6039**, **GEO6022**, **GEO6023**, peuvent être faits pendant le statut rédaction

Pendant le statut rédaction, l'étudiant doit déposer son mémoire ou son rapport de stage.

CORRECTION

Lorsque l'étudiant dépose son rapport de stage ou son mémoire, le trimestre suivant, il sera inscrit en correction.

COÛT DES STATUTS

Vous trouverez au lien suivant les frais de scolarité selon le statut : <http://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts-des-etudes/>

PROLONGATION

Vous avez six (6) trimestres pour compléter votre scolarité. Si malgré ces six (6) trimestres, vous n'êtes pas en mesure de faire votre dépôt de mémoire ou rapport de stage, vous pouvez demander une prolongation.

Cette prolongation est une durée maximale d'un (1) an, c'est-à-dire trois (3) trimestres. Vous devez remplir le formulaire (disponible sur le site département de géographie : <https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>).

Le formulaire de demande de prolongation doit être envoyé à la TGDE de votre programme. Le formulaire dûment rempli et signé devra être reçu **AVANT** ou **au début du dernier trimestre d'inscription**.

Le formulaire de demande de prolongation doit :

- expliquer les motifs majeurs pour une demande de prolongation;
- être signé par l'étudiant(e);
- être signé par le directeur et le codirecteur le cas échéant.

N.B : Vous avez droit à une « SEULE » demande de prolongation

PROLONGATION EXCEPTIONNELLE OU DÉLAI DE GRÂCE

Si vous n'êtes pas en mesure de déposer votre mémoire ou rapport de stage après la prolongation normale accordée, vous pouvez demander une « prolongation exceptionnelle ». Pour ce faire, vous devez :

- remplir le formulaire de prolongation exceptionnelle : <https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>
- fournir une lettre explicative (pourquoi il n'a pas eu assez de temps avec la première prolongation, cause du délai, délai demandé)
- fournir l'échéancier (étapes qu'il reste à compléter pour arriver au dépôt)
- demander à votre directeur une lettre qui approuve votre demande
- demander l'accord du responsable de programme

Vous devez compléter le formulaire au début du dernier trimestre :

<https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

N.B : Vous avez droit à une « SEULE » demande de prolongation exceptionnelle

SUSPENSION

Une suspension d'un maximum de **trois trimestres** est possible advenant les cas suivants : congé parental, congé de maladie ou suspension (si les motifs sont acceptés par le doyen responsable du programme).

Voir aussi avec votre TGDE. Les demandes doivent aussi être faites au **début** du trimestre demandé.

Lien du formulaire de suspension : <https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

ÉTAPES OBLIGATOIRES

Les formulaires se trouvent sur le site du département au lien suivant :

<http://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

PLAN D'ÉTUDES GLOBALES

L'étudiant doit fournir, au premier trimestre de sa scolarité, son plan d'études. Il doit être approuvé et signé par son directeur et par la responsable du programme. Le formulaire est disponible sur le site.

ENREGISTREMENT DU SUJET (MÉMOIRE SEULEMENT)

L'étudiant et son directeur de recherche doivent d'abord s'entendre sur un sujet de recherche formulé clairement, novateur et réaliste, les moyens disponibles et le délai.

L'étudiant doit remettre à la TGDE le formulaire d'enregistrement du sujet **avant la fin de son deuxième trimestre de scolarité**, lien : <https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le certificat d'éthique, s'il y a lieu, est à fournir dès que possible.

AVIS DE DÉPÔT (MÉMOIRE SEULEMENT)

Vous devez remettre à votre TGDE le formulaire « **Avis de dépôt** » **deux mois avant la date prévue de votre dépôt**, lien : <https://geographie.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

NOMINATION DU JURY (MÉMOIRE SEULEMENT)

Une fois l'avis de dépôt remis à la TGDE, elle transmettra au directeur de recherche le formulaire de nomination des membres du jury.

Ce formulaire doit être rempli et remis à la TGDE par le directeur de recherche.

DÉPÔT

Le dépôt du mémoire ou du rapport de stage doit être effectué au plus tard au 6^e trimestre de votre scolarité. Vous devez prendre un rendez-vous par courriel pour effectuer votre dépôt.

Pour toutes informations concernant le dépôt du mémoire, consultez le lien suivant :

<http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/fesp/documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf>

DÉPÔT FINAL (MÉMOIRE SEULEMENT)

Lorsque votre mémoire aura été corrigé et que tout sera finalisé, vous devrez faire votre dépôt dans « Papyrus ». Un courriel avec la procédure vous sera envoyé par votre TGDE au moment venu.

DIPLOMATION

PROCESSUS

Le processus de diplomation suit de nombreuses étapes de validation au sein des instances de l'Université. Ce processus offre une assurance quant à la qualité et à la validité du diplôme ou du grade conféré.

DÉLAIS

Le délai entre la fin du dernier cours, ou de la dernière activité pédagogique et la réception du diplôme par la poste ou à la collation des grades aux cycles supérieurs est de **8 à 10 mois**.

REMISE DES DIPLÔMES

Le diplôme peut être remis à l'étudiant lors de la collation des grades ou par la poste. Voir lien suivant : <http://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/remise-des-diplomes/>

S'il est remis par la poste, l'adresse dans votre centre étudiant sera utilisée pour la remise.

ATTESTATION

Vous pouvez commander une attestation au lien suivant dès que la date d'obtention du diplôme est saisie à votre dossier et est visible sur le relevé de notes non officiel :

<http://registraire.umontreal.ca/documents-officiels/commander-un-document/>

FRAIS DE DIPLOMATION

Les frais de diplomation de 55,30 \$ sont facturés uniquement aux étudiants qui obtiennent un baccalauréat ou un doctorat de 1^{er} cycle, une maîtrise, un doctorat de 3^e cycle ou un *philosophiae doctor*. Ces frais couvrent la validation des exigences liées au grade, le processus d'octroi du grade et l'émission du diplôme.

COLLATIONS DES GRADES

Tous les finissants qui ont satisfait aux exigences de leur programme reçoivent une invitation officielle à s'inscrire à leur collation des grades. Notez que l'invitation est transmise à l'adresse courriel institutionnelle (@umontreal.ca). Assurez-vous de la validité de votre adresse courriel institutionnelle et de l'exactitude de vos coordonnées personnelles dans votre centre étudiant.

Pour connaître les dates des cérémonies à venir, consultez le lien suivant :

<http://collation.umontreal.ca/calendrier-et-inscription/les-collations-par-faculte/#c24743>

ANNEXE – PRINCIPAUX SERVICES

| SERVICES AU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE | | |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Bibliothèque | | 514-343-8063 |
| Cartothèque | | 514-343-8038 |
| Comité des études supérieures | Kathryn Furlong | 514-343-6111 #28499 |
| Direction du département | Patricia Martin | 514-343-8016 |
| Adjointe à la direction | À annoncer | 514 343-8010 |
| Coordonnateur de Stage | François Girard | 514-343-8073 |
| Gestion des dossiers étudiants | Michèle Saturné Modé | 514-343-6111 #37425 |

| SERVICES À L'UNIVERSITÉ | | | |
|-------------------------------------|---|---|---|
| Admission | | Pavillon J.-A.-DeSève, 3 ^e étage | https://admission.umontreal.ca/ |
| Aide financière | | | http://www.baf.umontreal.ca/C_coordonnees.htm |
| Bureau des étudiants internationaux | <ul style="list-style-type: none"> Gestion des dossiers des étudiants étrangers | | http://www.bei.umontreal.ca/ |
| Centre d'émission de la carte UdeM | | Pavillon J.-A.-DeSève, rez-de-chaussée | www.carte.umontreal.ca |
| Documents officiels | | | http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/doc_officiels.html |
| Faculté des études supérieures | <ul style="list-style-type: none"> Cheminement Règlements pédagogiques Études postdoctorales Bourses (FESP) | http://fesp.umontreal.ca/la-faculte/qui-fait-quoi-a-la-fesp/ | http://www.fesp.umontreal.ca/ |
| Frais de scolarité | Pour toutes questions concernant les frais de scolarité ou erreur dans votre facture, communiquer avec : http://www.etudes.umontreal.ca/joindre/index.html ou consulter le lien suivant : http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droit-scolarite.html | | |
| Registraire | <ul style="list-style-type: none"> Attestations Droits de scolarité Aide centre étudiant | Pavillon J.-A.-DeSève, 3 ^e étage | http://registraire.umontreal.ca/accueil/ |
| Services aux étudiants (SAE) | | Pavillon J.A. DeSève 2332, boul. Édouard-Montpetit | www.sae.umontreal.ca |

Association des étudiants et des étudiantes en géographie (AÉÉCSGUM)

Association des étudiants et des étudiantes en géographie des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Le groupe Facebook de l'association AÉÉCSGUM : <https://www.facebook.com/groups/aeecsgum/>